

ulle, Grand'rue 20.

La maison fait elle-même blanchir, teindre et imprimer tous les toiles et peut vendre aux véritables prix de fabriques.

Toile écrue, -1.2 très forte 25, extra forte 35

Toiles p^r draps de lits, 150 à 200 cm., 65 78, 85, 95, 1.10, 1.25

TOILE blanchie, -1.15

Shirting sans apprêt, 25 blancheige, extra 35 jusqu'à 75.

Cretonne forte blanchie 25 jusqu'à 65.

Coutil pour matelas demi-fil, largeur 120 135 et 150 cm., le mètre depuis 1.15.

emps et été 1897.

epuis les genres bon s riches.

essins, le mètre de fr. 7.75 à 75 c. essins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c. essins, le mètre de fr. 16.50 à 80 c. essins, le mètre de fr. 1.90 à 30 c. larg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c. prima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c. genres, le mètre de fr. 9.30 à 55 c. ur fil, le mètre de fr. 5. — à 40 c. et mél. la pièce de fr. 28.50 à 4.50

MIQUES ns fédérates de Berne et Zurich. s cli-nts.

LE s, Bulle.

atelier de M. Etter, at MOIS GRAND, à Bulle

CHARRON

ublic.

ransférer son atelier de fer bâtiment de la tannerie cal. — Installations toutes nouvelles travail solide et soigné, à des prix

J. VIALE

gères é et germination. hybride, Luzerne de Provette, thymothé, dactylé et farine de lin.

quantité. 8 Grand'rue, Bulle

S. ours chez lui un grand assorti pour hommes, femmes et enfants,

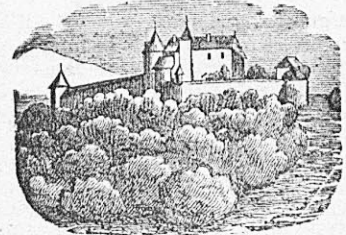
dépositaire postal, Hauteville.

SKOHLER ER KOHLER

ditour.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
6 mois, 2 50
Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁰ 2⁴⁰ 8²⁵ Bulle, arr. 8⁰⁰ 1³⁵ 5⁰⁰ 10⁴⁰

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Canton, 10 cent. Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.
Réclames : 30 cent. la ligne.
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle, Grand'rue 20; Fribourg, place de l'Hôtel de Ville, ou à ses succursales.

Nous rappelons à nos lecteurs de Bulle que les signatures pour la demande de revision sont reçues au Bureau de ville tous les dimanches, de 10 1/2 h. à midi, et tous les lundis, de 9 à 11 h. du matin, et cela jusqu'à la date fixée pour l'expiration du délai légal qui est celle du 5 juin 1897.

BULLE, le 13 avril 1897.

UNIFICATION DU DROIT

Le crime du train de nuit suggère à la Revue de Lausanne, à propos de l'unification du droit, d'intéressantes réflexions dont nous sommes tentés de reproduire quelques alinéas.

« On fait remarquer, dit notre confrère vaudois, le cas juridique bizarre créé par l'assassinat du malheureux postier Angst dans le train de nuit, entre Lausanne et Berne. Le train a traversé le domaine de juridictions de trois cantons. C'est la justice de Berne qui a été nantie la première, qui a constaté l'assassinat et procédé aux premières enquêtes; c'est la justice de Fribourg qui lui a succédé dans cet office lorsqu'on se fut assuré que le meurtrier devait avoir été commis dans le territoire soumis à son droit. Enfin, la justice du canton de Genève est aussi en mouvement depuis qu'elle a mis la main sur un individu chargé de présomptions assez graves.

« Ce luxe de justices cantonales est curieux et peut scandaliser l'étranger qui ignore les dédales de notre organisation fédérative. Mais il ne comporte pas des inconvénients bien sérieux. Aujourd'hui, le parquet de Berne s'est démenti de l'affaire et l'a passée au parquet de Fribourg. A part peut-être de légers retards, il n'en résulte rien de fâcheux. Aussi comprend-on qu'il ne soit pas question chez nous de centraliser l'organisation judiciaire et d'unifier nos lois de procédure pénale. Mais on s'explique aussi pourquoi il paraît nécessaire d'unifier le Code pénal,

de prescrire dans toute la Suisse les mêmes peines pour les mêmes crimes ou pour les mêmes délits.

« Vérité en deça des Pyrénées, erreur au delà », disait Pascal. Dans une certaine mesure, cette parole célèbre peut s'appliquer à nos lois pénales. S'il est établi qu'Angst a été assassiné pendant que le train roulait sur les rails fribourgeois, il y va de la tête du meurtrier, puisque Fribourg a rétabli la peine capitale; mais si le coup de revolver a été tiré une fois que le train avait passé sur les rails bernois, l'assassin n'encourt plus que la réclusion. Quelques mètres de plus au nord ou au sud : voilà de quoi dépend la vie du coupable. Toutefois, un troisième cas peut se présenter. Si l'auteur du crime est l'individu arrêté à Genève, il y aurait lieu peut-être d'appliquer le principe en vertu duquel la peine infligée à l'extradé ne peut pas être supérieure à celles qui sont prévues dans les codes du canton extradant. L'assassin extradé par Genève échapperait ainsi à la peine de mort. Mais s'il avait été arrêté à Romont ou à Vauderens, il n'y aurait plus de raison légale pour qu'il échappât à la guillotine.

« Ceci est une des grosses anomalies qui résultent de la diversité de nos lois pénales. Mais il s'en faut bien que ce soit la seule.

« L'état actuel de la législation nous montre que le même acte est, dans tel canton, puni de la réclusion, dans tel autre, de l'emprisonnement, dans un troisième, de l'amende; ici il est poursuivi d'office, là, sur plainte seulement; ailleurs, il ne sera ni prévu, ni puni. Celui qui met le feu à une maison habitée est puni, à Genève, de la réclusion de 15 ans au moins, à Fribourg et dans les Grisons, de la réclusion de dix ans au moins, en Argovie, Thurgovie et dans le Tessin, de la réclusion de 8 ans au moins, à Berne et à St Gall, de la réclusion de 5 ans au moins, à Zurich, Bâle, Glaris de la réclusion de 3 ans au moins, à Schaffhouse, Zoug, Soleure, de la réclusion d'un an au moins; Appenzell Rh. Ext. ne fixe pas de minimum de la réclusion.

« Celui qui met le feu à une maison non habitée est puni, à Genève, de la réclusion de 10 ans au moins; à Bâle, pour le même crime, le minimum de la peine est de trois mois d'emprisonnement; à St-

Gall, la peine prévue est celle qui punit le dommage causé à la propriété, de sorte que, dans certain cas, une simple amende peut être prononcée.

« Un des délits les plus fréquents, le vol, est puni très diversement dans les différents cantons. Les législations cantonales connaissent 28 cas de vol qualifiés, mais pas une seule ne prévoit les mêmes peines. Celui qui détourne un objet d'une valeur de 11 fr., est puni dans le Valais de la réclusion de 6 mois au moins, dans le canton de Vaud de la réclusion de 10 jours au moins, à St-Gall de l'amende ou de l'emprisonnement jusqu'à 40 jours. On pourrait citer nombre d'exemples du même genre.

« Les plus grands abus se produisent lorsqu'un individu commet des délits dans plusieurs cantons. Bien qu'il soit communément admis que le récidiviste doit encourir une aggravation de peine, la peine que le délinquant a subie dans un autre canton n'est pas toujours comptée comme une circonstance aggravante. D'autres délinquants, poursuivis pour plusieurs délits commis dans divers cantons, en un temps souvent très court, sont, pour chacun de ces délits frappés de la peine entière, tandis qu'ils le seraient beaucoup moins s'ils avaient commis ces délits dans un seul et même canton. C'est ainsi que Christian Michel fut condamné à plus de soixante ans de détention pour une série de vols commis presque en même temps dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne et Soleure. Les cas Lipp et Thali sont également de notoriété publique. Ces affaires ont soulevé en leur temps un émoi général.

AFFAIRES D'ORIENT

A force de suivre et de se ressembler les jours ont cependant fini par amener un nouvel événement, qui bien que prévu et attendu n'est pas sans agiter l'Europe.

Des bandes grecques, excitées par les récentes manifestations guerrières d'Athènes, où le roi Georges a été invité à se présenter au balcon ou sans nul doute, il eût été sommé de crier avec la foule : Vive

fait rassuré désormais, et il cherchait à piquer son fil. Tentative vaine. Martial reconnaissait bien qu'il avait été joué, mais il ne songeait pas à s'en indigner. — Si Lacheneur était pris, pensait-il, s'il était condamné à mort, et si je le savais, Marie-Anne n'aurait rien à me refuser.

XXIV

Ayant pénétré le mystère des continuelles absences de Maurice, le baron d'Escorval avait su dissimuler à sa femme son chagrin et ses craintes.

C'était la première fois qu'il avait un secret pour cette fièle et vaillante compagne de son existence. C'est sans la prévenir qu'il alla prier l'abbé Midon de le suivre à la Rèche, chez M. Lacheneur.

Il se cacha d'elle pour aller à la Croix-d'Arcy. Ce silence expliqua l'étonnement de Mme d'Escorval quand, l'heure du dîner venue, elle ne vit paraître ni son mari ni son fils.

Maurice, quelquefois, était en retard; mais le baron, comme tous les grands travailleurs, était l'exactitude même. Qu'était-il donc arrivé d'extraordinaire?... Sa surprise devint inquiétude quand on lui apprit que son mari venait de partir avec l'abbé Midon. Ils avaient attelé eux-mêmes, précipitamment, sans mot dire, et au lieu de faire sortir la voiture par la cour, comme d'habitude, ils avaient passé par la porte de derrière de la remise qui donnait sur le chemin.

Qu'est-ce que cela voulait dire?... Pourquoi ces étranges précautions?... Marie-Anne attendit, toute frissonnante de sentiments inexplicables.

Les domestiques partageaient ses trances. Juste et d'un caractère toujours égal, le baron était adoré de ses gens; tous se fussent mis au feu pour lui.

Aussi, vers dix heures, s'empressèrent-ils de conduire à leur

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 83

MONSIEUR LECOQ

PAR ÉMILE GABORIAU

Il était arrivé à la chambre de son fils, mais la porte était fermée en dedans. Il frappa.

— Qui est là? demanda Martial.

— Moi! ouvrez!

Martial retira le verrou. M. de Sairmeuse entra, et ce qu'il vit le fit frémir.

Sur la table était une cuvette de sang, et Martial, le torse nu, lavait une large blessure qu'il avait un peu au-dessus du sein droit.

— Vous vous êtes battu!... exclama le duc d'une voix étranglée.

— Oui!...

— Ah!... vous en étiez donc!...

— J'en étais!... de quoi?

— De la conjuration de ces misérables paysans qui, dans leur parodie, ont osé rêver le renversement du meilleur des princes!...

Le visage de Martial trahit successivement une profonde surprise et la plus violente envie de rire.

— Je pense que vous plaisantez, monsieur, dit-il.

— L'air et l'accent du jeune homme rassurèrent un peu le duc, sans toutefois dissiper entièrement ses soupçons.

— C'est donc ces vils coquins qui vous ont attaqué!... s'écria-t-il.

— Du tout!... J'ai simplement été obligé d'accepter un duel.

— Avec qui?... Nommez moi le scélérat qui a osé vous provoquer.

Une fugitive rougeur colora les joues de Martial, mais c'est du ton léger qui lui était habituel qu'il répondit :

— Ma foi non, je ne vous le donnerai pas. Vous l'inquiétez peut-être, et je lui dois de la reconnaissance, à ce garçon. C'était sur la grand'route, il pouvait m'assassiner sans cérémonie, et il m'a offert un combat loyal... Il est d'ailleurs blessé plus grièvement que moi...

Tous les doutes de M. de Sairmeuse lui revinrent.

— Si c'est ainsi, dit-il, pourquoi, au lieu d'appeler un médecin, vous enfermez pour cette blessure?...

— Parce qu'elle est insignifiante et que je veux tenir cette blessure secrète.

Le duc hochait la tête.

— Tout cela n'est guère plausible, prononça-t-il, surtout après les assurances qui m'ont été données de votre compli-

— Le jeune homme haussa les épaules de la façon la moins révérencieuse.

— Ah!... dit-il, et par qui? Par votre espion en chef, sans doute, ce drôle de Chupin. Il m'étonne, monsieur, qu'entre la parole de votre fils et les rapports de ce chenapan, vous hésitiez une seconde.

— Ne dites point de mal de Chupin, marquis, c'est un homme précieux... Sans lui, nous enussions été surpris. C'est par lui que j'ai connu le vaste complot ourdi par Lacheneur...

— Quoi! c'est Lacheneur!...

— ... Qui était à la tête du mouvement?... oui, marquis. Ah! votre perspicacité a été outrageusement mystifiée. Quoi! vous êtes toujours fourré dans cette maison et vous ne vous doutez de rien!... Le père de votre maîtresse conspire, elle conspire elle-même, et vous n'y voyez que du feu!... Et je vous destinais à la diplomatie!... Mais il y a mieux. Vous savez à quoi ont été employés les fonds que vous avez si magnifiquement donnés à ces gens-là? Ils ont servi à acheter des fusils, de la poudre et des balles à notre intention...

— Le duc goguenardait à l'aise, maintenant. Il était tout à

la guerre! sommation à laquelle il a eu la sagesse de se dérober, ces bandes, renforcées par les corps de volontaires italiens, placés sous le commandement d'Amilcar Cipriani, ont pénétré en Macédoine (territoire turc). Les troupes turques ont alors ouvert le feu sur elles.

Jusqu'ici, ce sont les insurgés grecs seuls qui ont donné, les troupes régulières, les seules qui soient censées recevoir leurs ordres du gouvernement d'Athènes, sont restées sur la réserve, c'est le cas de le dire. Néanmoins, dans les sphères diplomatiques, on ne s'y est pas trompé, et l'on attribue couramment au roi Georges cette première levée de boucliers. Néanmoins on ne peut pas encore dire que la guerre soit officiellement déclarée entre la Turquie et la Grèce: sous ce rapport, la fiction continue, mais elle ne tient plus que sur la pointe d'une aiguille.

Les journaux turcs racontent que deux voiliers grecs, qui cherchaient à débarquer 700 hommes sur la côte près de Prewesa, en ont été empêchés par le feu de l'artillerie turque. Un des voiliers a été coulé bas.

Le ministre des affaires étrangères a informé les ambassadeurs que les bandes d'irréguliers et les détachements réguliers helléniques qui avaient passé la frontière sont tous rentrés en Grèce.

Malgré l'inexactitude de l'information suivant laquelle Edhem-pacha marcherait actuellement sur Larissa, l'intention de la Porte serait, le cas échéant, et si les Grecs se livrent à de nouveaux actes d'hostilité, de prendre et de garder Larissa jusqu'à ce que la Grèce ait retiré ses troupes de Crète.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Arrêté du Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral arrête ce qui suit :

1. Il sera procédé à la liquidation des arriérés de solde de pensions des anciens régiments suisses au service d'Espagne.

Seront versées dans la liquidation, le cas échéant, les sommes dont le recouvrement pour le compte de ces régiments aurait lieu avant la clôture de la répartition.

2. La répartition se fera au marc le franc entre les créances vérifiées. Néanmoins, les ayants droit d'un même régiment seront payés par privilège sur les fonds revenant à ce régiment, sans préjudice des autres causes de préférence dont justifieraient les intéressés.

3. Sont admis à la vérification des créances tous les ayants droit dont les prétentions n'ont pas été payées dans les liquidations ouvertes en 1856/57 et en 1890.

4. Les ayants droit à la répartition sont sommés de s'inscrire auprès du liquidateur, M. Jules Repond, avocat, à Berne, dans le délai de six mois à partir de la publication du présent arrêté. L'inscription des créanciers domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles doit, toutefois, être faite auprès de M. Lardet, consul général de la Confédération suisse à Madrid, ou auprès du consul suisse à Barcelone.

5. A défaut d'obéir à la mise en demeure intimée à l'article précédent ou d'observer les délais de pro-

maître un paysan qui revenait de Sairmeuse et qui semait partout la nouvelle du mouvement.

Cet homme, qui était un peu en ribote, racontait des choses étranges.

Il assurait que toute la campagne, à dix lieues à la ronde, avait pris les armes, et que M. le baron d'Escorval était à la tête du soulèvement.

Lui-même se fût joint volontiers aux conjurés, s'il n'eût en une vache près de vèler...

Il ne doutait pas du succès, affirmant que Napoléon II, Marie-Louise et tous les généraux de l'Empire étaient cachés à Montaignac...

Hélas! il faut bien l'avouer, Lacheneur ne reculait pas devant des mensonges plus grossiers encore, dès qu'il s'agissait de gagner des complices à sa cause.

Mme d'Escorval ne devait pas s'arrêter à ces fables ridicules, mais elle put croire, elle crut que le baron était en effet le chef de ce vaste complot.

Ce qui eût absolument consterné tant de femmes à sa place, la rassurait.

Elle avait en son mari une foi entière, absolue, indiscutée. Elle le voyait bien supérieur à tous les autres hommes, impeccable, infailible, pour ainsi dire. Du moment où il disait « cela est », elle croyait.

Donc, si son mari avait organisé une conspiration, c'était bien. S'il s'était aventuré, c'est qu'il espérait réussir. Donc, elle était sûre du succès.

Impatiente cependant de connaître les résultats, elle expédia le jardinier à Sairmeuse, avec ordre de s'informer adroitement et d'accourir dès qu'il aurait recueilli quelque chose de positif.

Il revint sur le coup de deux heures, blême, effaré, tout en larmes.

Le désastre était déjà connu et on le lui avait raconté avec les plus épouvantables exagérations. On lui avait dit que des centaines et des milliers d'hommes avaient été tués et que

cédures fixés par le liquidateur, les défallants seront exclus de la répartition.

6. Le liquidateur vérifiera les créances et en prononcera l'admission ou le rejet, sous réserve de la ratification du Conseil fédéral.

7. Les frais de liquidation seront prélevés sur la masse à partager.

8. La caisse d'Etat fédérale est chargée du paiement des sommes allouées.

9. Le présent arrêté sera publié par insertion dans la *Feuille fédérale* et par communication aux gouvernements cantonaux.

Le délai de six mois prévu à l'article 4 ne court, pour les intéressés domiciliés en Espagne ou dans les colonies espagnoles, qu'à partir des publications faites à Madrid et à Barcelone.

Naturalisations. — Le département politique a été appelé en 1896 à s'occuper de 1187 demandes d'étrangers désirant obtenir le droit de cité en Suisse. De ces demandes, dont 249 provenaient encore de l'année précédente, 960 ont été admises, 40 ont été écartées, 70 ont été retirées par les candidats eux-mêmes et 112 n'ont pas encore reçu de solution, parce que les candidats n'avaient pas fourni toutes les pièces réclamées.

L'autorisation d'acquiescer le droit de cité dans un canton a été accordée à 517 Allemands, 214 Français, 138 Italiens, 41 Autrichiens, 25 Russes; 5 Hollandais, 5 Américains des Etats-Unis; 3 Belges, 3 Norvégiens, 1 Bulgare, 1 Roumain, 1 Espagnol, 4 Turcs, 1 Luxembourgeois, 1 Anglais et 1 Danois.

Les autorisations s'étendent à la famille des candidats qui sont mariés, c'est-à-dire, pour l'année 1896, à 452 femmes et 1527 enfants, ce qui porte à 2939 le nombre des personnes admises l'année dernière à la naturalisation en Suisse.

Quant à la répartition de ces candidats entre les différents cantons, elle se présente comme suit :

Genève 212, Zurich 143, Bâle-Ville 99, Tessin 44, Vaud 39, Berne 35, Neuchâtel 24, Thurgovie 21, Argovie 13, Soleure et Schaffhouse chacun 12, Bâle-Campagne 10, Appenzell Rhodes-Extérieures 9, Lucerne, Fribourg, Grisons et le Valais chacun 6, Schwytz et St-Gall chacun 5, Uri 2, Unterwald-le-Bas, Zoug et Appenzell Rhodes Intérieures, chacun un. Il n'y en a point eu dans les cantons d'Unterwald-le-Haut et de Glaris.

Berne. — A Romont (district de Courtelary), un nommé Emile Benoit, né en 1844, a porté, samedi soir, au cours d'une rixe, un coup de couteau dans la région du cœur à son fils, Numa Benoit, âgé d'une trentaine d'années, et l'a tué. Le meurtrier a été arrêté.

Nous recevons, d'une autre source, les détails suivants sur cette affaire :

Samedi soir, à 7 1/2 heures, une querelle a éclaté entre Emile Benoit père, âgé de 56 ans, et son fils âgé de 30 ans, à leur domicile; des injures ils en vinrent aux coups. Tous deux étaient pris de boisson. A moment donné, Benoit père tira son couteau et le plongea dans la poitrine de son fils; celui-ci, atteint dans la région du cœur, ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Benoit père a pris la fuite; il a été arrêté à la gare de Sonceboz.

toute une armée se répandait dans la campagne, massacrant tout...

Pendant qu'il parlait, Mme d'Escorval se sentait devenir folle.

Elle voyait, oui, positivement elle voyait son fils et son mari morts... pis encore : mortellement blessés et agonisant sur le grand chemin... ils étaient étendus sur le dos, les bras en croix, livides, sanglants, les yeux démesurément ouverts, râlant, demandant de l'eau... une goutte d'eau...

— Je veux les voir!... s'écria-t-elle avec l'accent du plus affreux égarement... J'irai sur le champ de bataille, et je chercherai parmi les morts, jusqu'à ce que je les trouve... Allumez des torches, mes amis, et venez avec moi... car vous m'aidez, n'est-ce pas?... Vous les aimez, eux si bons!... Vous ne voudriez pas laisser leurs corps sans sépulture?... Oh! les misérables!... les misérables, qui me les ont tués...

Les domestiques s'étaient empressés d'obéir quand retentit sur la route le galop saccadé et convulsif d'un cheval surmené, et le roulement d'une voiture.

— Les voilà!... s'écria le jardinier, les voilà!...

Mme d'Escorval, suivie de ses gens, se précipita dehors juste assez à temps pour voir un cabriolet entrer dans la cour, et le cheval fourbu, rendu épuisé, manquer des quatre fers et s'abattre.

Déjà l'abbé Midon et Maurice avaient sauté à terre, et ils soulevaient, ils attrayaient un corps inanimé, étendu en travers, sur les consins...

L'énergie de Marie-Anne n'avait pu résister à tant de chocs successifs; la dernière scène l'avait brisée. Une fois en voiture, tout danger immédiat ayant disparu, l'exaltation désespérée qui la soutenait tombant, elle s'était trouvée mal, et tous les efforts de Maurice et du prêtre pour la ranimer étaient demeurés inutiles.

Mais Mme d'Escorval ne pouvait reconnaître Mlle Lacheneur sous ses vêtements masculins...

Elle vit seulement que ce n'était pas son mari qui était là,

Saint-Gall. — Les élections au Grand Conseil ont eu lieu dimanche. Le nouveau Grand Conseil se composera probablement de 86 libéraux, 68 conservateurs et 8 démocrates.

Vaud. — Il se passe actuellement sur le marché aux pommes de terres de Payerne un phénomène assez curieux. Les prix sont inférieurs à ceux cotés l'automne dernier, au sortir du champ.

Tous les producteurs ayant spéculé sur la rareté de la marchandise au moment de la plantation, il se trouve actuellement que l'offre dépasse la demande.

On cotait au début du marché les Magnum 6 fr. et les Imperator 5 fr. 50; les acheteurs étant restés froids, il s'est traité peu de marchés de dessus de 5 fr.

Valais. — On a trouvé hier à Sensinaz, près de Conthey, un homme d'une quarantaine d'années pendu dans sa cave. On attribue cet acte à de mauvaises affaires et à l'ivrognerie. Le défunt laisse une femme et sept enfants.

ÉTRANGER

France. — Le Conseil général de la Seine a adopté un vœu, demandant que les Crétois soient consultés sur le régime politique qui leur convient, et que le gouvernement ne se fasse pas plus longtemps le complice de ceux qui placent la force au-dessus du droit. Le préfet a fait toutes ses réserves au sujet de ce vœu.

— La voûte de l'église de Brousse, arrondissement de Castres (Tarn), s'est effondrée dimanche matin pendant la messe. Il y a sept femmes et un homme tués. Une trentaine de jeunes filles ont été blessées, dont dix grièvement.

CANTON DE FRIBOURG

Huber à Fribourg. — L'assassin présumé du conducteur Angst est arrivé à Fribourg samedi à 4 h. 12.

Une grande foule l'attendait à la gare. Huber a rapidement été conduit dans la pièce que le chef de gare destinait à la remise du détenu à nos autorités cantonales. Une voiture était prête devant la gare pour l'emmener à la Neuveville. Cela a mis au désespoir bien des curieux qui s'étaient échelonnés dans la rue de Romont, croyant qu'on le leur exhiberait à plaisir.

Tout le dossier de l'affaire est entre les mains des magistrats de Fribourg.

La montre qui manquait dans l'ambulant d'Angst a été retrouvée à Chiasso, dans un wagon-poste. Le meurtrier n'aurait donc pris que les deux billets de 100 fr.

Afin de dépister les curieux et peut être aussi les journalistes, qui sont, eux, curieux par devoir professionnel, la police genevoise l'a expédié par le train-tramway 415 partant de Genève à 12 h. 05 et s'arrêtant à Nyon à 12 h. 50. H. a été extrait à 11 1/2 heures de la prison Saint-Antoine; il a pris place dans une voiture de louage avec MM. Aubert, commissaire de police; Renaud, chef de la sûreté et

et elle sentit comme un frisson mortel qui lui montait des pieds jusqu'au cœur...

— Ton père!... Maurice, dit-elle d'une voix étouffée, et ton père!...

L'impression fut terrible.

Jusqu'à ce moment, Maurice et le curé de Sairmeuse s'étaient bercés de cet espoir que M. d'Escorval serait rentré avant eux...

Maurice chancela à ce point qu'il faillit laisser échapper son précieux fardeau. L'abbé s'en aperçut et, sur un signe de lui, deux domestiques soulevèrent doucement Marie-Anne et l'emportèrent...

Alors il s'avança vers Mme d'Escorval,

— Monsieur le baron ne saurait tarder à arriver, madame, dit-il à tout hasard, il a dû fuir des premiers...

Ah! Maurice, sur la lande, avait bien jugé sa mère...

— Le baron d'Escorval ne peut avoir fui, interrompit-elle... Un général ne déserte pas en face de l'ennemi... Si la déroute se met parmi ses soldats, il se jette au devant d'eux, il les ramène au combat où il se fait tuer...

— Ma mère! balbutia Maurice, ma mère!...

— Oh!... ne cherchez pas à m'abuser!... Mon mari était le chef du complot... les conjurés battus et dispersés se sauvent lâchement... Dieu ait pitié de moi!... mon mari est mort!

Si perspicace que fût l'abbé, il ne pouvait comprendre, il pensa que la douleur égarait la raison de cette femme si éprouvée...

— Eh! madame! s'écria-t-il, M. le baron n'était pour rien dans ce mouvement, bien loin de là...

Il s'arrêta; ceci se passait dans une cour fermée seulement par une grille, à la lueur des flambeaux allumés par les gens; de la route on pouvait voir... il comprit l'imprudence.

— Venez, madame, fit-il en entraînant la baronne vers la maison, et vous aussi, Maurice, venez!...

(A suivre.)

trois agents. On ass... Antoine à la gare d... le train), H. a avoué... trouvé dans le four... bien le sien; pour e... qu'il préférerait faire... le traitait avec plus... jamais rien avoué... l'avait interrogé ave... il a bien vite ajouté... sa propriété, ça ne... crime auquel il pré... cipé. Au reste, il a... miers jours; il ne p... nététe outragée et l... tions sur un ton rel...

Aveu à retentir. — Magnedens, encouragé par l'ami du peuple un... toire, qui nous est...

L'honorable syndicat... quel nous avons pa... doux! M. le syndicat... lignes et c'est bien... personnage d'assez... un article de journa... même de vos actes... loin de vous consid... lide obstacle à nos... Mais laissons de... tre aussi insignifian... ce détail qu'en pré... ple la fait précéder...

M. Chappuis, attaqué par les jour... par la Gruyère, p... faute de signatures... visionniste.

Ainsi, au mépris... tive, un syndicat pe... mois avant la clôtu... pour les signer. E... à ce syndicat, qui, d... venté le fil à coup... ministres ne signen... dens comme de pa... d'aller signer que... montrer avec plus... mépris il tient les...

Accident. — regard, à Fribourg... s'absenter un inst... fillette âgée de qu... baquet rempli d'e... y tomba.

La mère, rentra... tite noyée. Les so... rent la rappeler... parents.

Pompiers d'... — eu lieu le premier... des pompiers du... pris part 9 homm... Galmitz, 2 de Jer... 1 de Cordast, 5 d... dura de 8 heures... halle de gymnasti... tats de ces réuni...

Société de... — gens n'ont pas ta... tre pas allé, dim... rence donnée p... auspices de la So... Le conférencie... plexe qui eût la...

Mises

Mercredi, je... 15 et 16 avril... du matin, au maga... Vve Stadelmann-M... cédé à la vente au... grande quantité de... bonnets, blouses, r... bas prix.

On dema... — de la cultu... S'adresser à Jea...

lections au Grand Conseil
nouveau Grand Conseil se
86 libéraux, 68 conser-

actuellement sur le marché
ayerne un phénomène as-
inférieurs à ceux cotés
du champ.

nt spéculé sur la rareté
nt de la plantation, il se
re dépasse la demande.
marchés les Magnum 6 fr.
acheteurs étant restés
marchés de dessus de 5 fr.

hier à Sensinaz, près de
e quarantaine d'années
tribue cet acte à de mau-
rie. Le défunt laisse une

GER

général de la Seine a
que les Crétois soient
tique qui leur convient,
se fasse pas plus long-
qui placent la force au-
fait toutes ses réserves

Brousse, arrondissement
ondrée dimanche matin
t femmes et un homme
s filles ont été blessées,

FRIBOURG

L'assassin présumé
ré à Fribourg samedi à

ait à la gare. Huber a
a pièce que le chef de
détenu à nos autorités
prête devant la gare
le. Cela a mis au déses-
aient échelonnés dans
on le leur exhiberait à

est entre les mains des

ans l'ambulant d'Angst
as un wagon-poste. Le
ue les deux billets de

et peut être aussi les
rieux par devoir pro-
se l'a expédié par le
e Genève à 12 h. 05 et
50. Il a été extrait à
aint-Antoine; il a pris
age avec MM. Aubert,
l, chef de la sûreté et

riel qui lui montait des
a d'une voix étouffée, et

le curé de Sairmouze s'é-
d'Escoval serait rentré

l faillit laisser échapper
percut et, sur un signe de
oucement Marie-Anne et

orval.
arder à arriver, madame,
premiers...

bien jugé sa mère...
avoir fui, interrompit-
face de l'ennemi... Si la
se jette au devant d'eux,
ner...

à mère!...
user!... Mon mari était le
is et dispersés se sauvant
mon mari est mort!

pouvait comprendre, il
raison de cette femme si

le baron n'était pour rien
ne cour fermée seulement
aux allumés par les gens;
orit l'imprudance.

tant la baronne vers la
z!...

(A suivre.)

trois agents. On assure que, dans le trajet de Saint-Antoine à la gare de Cornavin (d'autres disent dans le train), H. a avoué à l'un des agents que le revolver trouvé dans le fourneau du poste de la sûreté était bien le sien; pour expliquer cet aveu tardif, il ajouta qu'il préférerait faire cette déclaration à un agent qui le traitait avec plus de ménagement et qu'il n'aurait jamais rien avoué au commissaire, M. Aubert, qui l'avait interrogé avec une excessive brusquerie. Mais il a bien vite ajouté que, malgré que ce revolver soit sa propriété, ça ne prouvait pas qu'il fut l'auteur du crime auquel il prétend toujours n'avoir pas participé. Au reste, il a perdu sa belle assurance des premiers jours; il ne prend plus ses grands airs d'honnêteté outragée et il répond maintenant aux questions sur un ton relativement doux.

Aveu à retenir. — M. Chappuis, le syndic de Magnedens, encouragé par ses patrons, adresse à *l'Ami du peuple* une longue lettre en style déclamatoire, qui nous est spécialement consacrée.

L'honorable syndic croit que tout l'article dans lequel nous avons parlé de lui lui est destiné... Tout doux! M. le syndic! il y avait pour vous cinq à six lignes et c'est bien assez. Vous n'êtes pas encore un personnage d'assez grande importance pour que tout un article de journal soit écrit pour vous et, en dépit même de vos actes anticonstitutionnels, nous sommes loin de vous considérer isolément comme un bien solide obstacle à nos tentatives de progrès.

Mais laissons de côté le syndic Chappuis et sa lettre aussi insignifiante que lui et relevons simplement ce détail qu'en présentant cette lettre, *l'Ami du peuple* la fait précéder de ces lignes :

« M. Chappuis, syndic de Magnedens, est vivement attaqué par les journaux de l'opposition, spécialement par *la Gruyère*, pour avoir renvoyé à ses auteurs, faute de signatures, le formulaire de l'initiative revisionniste. »

Ainsi, au mépris des termes de la loi sur l'initiative, un syndic peut renvoyer les listes plus de deux mois avant la clôture du délai accordé aux citoyens pour les signer. Et tout cela parce qu'il peut plaire à ce syndic, qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir inventé le fil à couper le beurre, de croire que ses administrés ne signent pas. Un citoyen, de Magnedens comme de partout, a le droit de se raviser et d'aller signer quand il lui plaît. *L'Ami* ne pouvait montrer avec plus de légèreté et d'insolence en quel mépris il tient les dispositions constitutionnelles.

Accident. — Mercredi, au quartier de Beau-regard, à Fribourg, une mère de famille, qui avait dû s'absenter un instant, laissa seule dans la chambre sa fillette âgée de quinze mois. Par terre se trouvait un baquet rempli d'eau. L'enfant put s'en approcher et y tomba.

La mère, rentrant peu après, trouva sa pauvre petite noyée. Les soins immédiatement donnés ne purent la rappeler à la vie. On juge du désespoir des parents.

Pompiers de Morat. — Dimanche 4 avril a eu lieu le premier cours de cadres de l'association des pompiers du Lac, nouvellement formée. Y ont pris part 9 hommes de Châtères, 2 de Freschels, 3 de Galmitz, 2 de Jentes, 3 de Lourtens, 2 de Montilier, 1 de Cordast, 5 de Villars et 11 de Morat. Le travail dura de 8 heures du matin à 5 heures du soir, à la halle de gymnastique et l'on attend d'heureux résultats de ces réunions.

GRUYÈRE

Société de secours au décès. — Bien des gens n'ont pas tardé de se mordre les doigts de n'être pas allés, dimanche après midi, entendre la conférence donnée par M. le professeur Sterroz, sous les auspices de la Société de secours au décès.

Le conférencier avait adopté un thème assez complexe qui eût laissé rêveurs bien d'autres, car à lui

seul il pouvait être donné de développer avec tant d'élégance de style, tant de subtilité, de sentiment et en termes aussi nobles qu'élevés les diverses considérations qu'il a su greffer sur ce simple mot *décès* en se livrant à une foule de conclusions. L'orateur examine d'abord les différents moyens dont nous disposons, mais que nous négligeons bien trop, pour conserver notre existence. Tout excès tend à précipiter nos jours vers un terme qui pourrait aisément être différé. Il préconise une hygiène mieux raisonnée et, avec beaucoup de raison, observe qu'un établissement de bains publics serait, dans une ville comme la nôtre, l'une des plus salutaires institutions, l'une de celles dont l'urgence ne saurait être contestée. Cependant c'est à celle-là qu'on songe le moins.

Il nous est difficile de donner à nos lecteurs, même en raccourci, une idée de cette conférence si pleine d'à-propos, mais à laquelle n'assistaient qu'un bien faible nombre de personnes. Ainsi on est fait de nos jours, que le *jass* domine toute préoccupation. On comptait cependant un certain groupe d'auditeurs qui ont unanimement félicité le conférencier. Plusieurs dames étaient venues et il faut leur savoir gré d'avoir ainsi témoigné que le monde féminin ne partage pas toute l'indifférence masculine devant les questions d'ordre social et charitable.

M. le docteur Pégaitz présidait. Le corps médical était, en plus, représenté par M. le Dr Repond, en séjour provisoire dans cette Gruyère qui ne se lassera de le regretter.

La Société compte actuellement 118 membres actifs et 17 membres passifs, dont 6 dames. L'avoir social est de 2264 fr. 80, en augmentation de 189 fr. 54 sur l'exercice précédent. Il a été payé en 1896, pour cinq décès, la somme de 460 fr. 75. Le total des secours payés jusqu'à ce jour est de 4102 fr. 90.

VARIETES

Le poids du cerveau. — M. Michel Delines étudie dans la *Revue encyclopédique* « la capacité intellectuelle de la femme; » après avoir constaté que...

Les misogynies ont toujours triomphé jusqu'ici en invoquant en faveur de l'infériorité de la femme le fait suivant, d'ailleurs incontestable : « le cerveau de l'homme pèse en moyenne de 130 à 135 grammes de plus que le cerveau de la femme. »

M. Delines cite quelques chiffres indiqués par un jeune savant russe, le professeur Darkchevitch, qui s'est occupé spécialement de cet étude comparée, et qui dit :

L'homme est incontestablement le plus intelligent des êtres animés; donc, si le poids du cerveau donnait la mesure du développement intellectuel de l'individu, le poids du cerveau humain serait supérieur au poids du cerveau de tous les animaux et cela sans exception. Or, voici ce que nous voyons en examinant le tableau suivant du poids absolu du cerveau de différents animaux et de l'homme :

Le chat	28 grammes.
Le chien	80 »
La brebis	120 »
Le lion	250 »
Le gorille	400 »
Le bœuf	500 »
Le cheval	650 »
L'homme	1360 »
La baleine	2800 »
L'éléphant	4600 »

Le cerveau de l'homme pèse plus que le cerveau de la plupart des animaux, même de ceux qui, comme le bœuf et le cheval, ont le corps plus volumineux et plus lourd; mais d'un autre côté le cerveau de l'homme pèse moins que celui de la baleine et de l'éléphant.

Devons-nous en conclure que la baleine et l'éléphant ont un développement intellectuel supérieur à celui de l'homme. Alors pourquoi prétendre que cette distinction anatomique implique la supériorité de

l'intellect de l'homme sur l'intellect de la femme?

Un autre fait vient annuler la signification que les misogynies prêtent à la différence de poids du cerveau de l'homme et de la femme. On a trouvé souvent que le poids du cerveau de personnes qui avaient manifesté une grande intelligence était sensiblement inférieur au poids du cerveau de gens dont le développement intellectuel était beaucoup moins considérable. Ainsi un professeur russe, le Dr N. Zernoff, a eu l'occasion de peser le cerveau du célèbre général Skobelev, dont les talents militaires, la haute culture et l'étonnante énergie ne sont contestés de personne. Et bien, le poids du cerveau de cet homme distingué est inférieur à celui du cerveau de quarante simples soldats, que le professeur Zernof a pesés dans les mêmes conditions.

Une vache trotteuse. — Il y a en ce moment une vache trotteuse qui fait les délices des Etats-Unis. Tout d'abord, elle trotte toute seule sous les yeux de ses admirateurs; mais on a voulu comparer, comme cela était naturel. On l'a fait concourir avec un cheval : elle a battu le cheval.

Déjà des courses analogues avaient eu lieu aux Etats-Unis. Mais c'étaient des taureaux, chose plus compréhensible, qui entraient en lice.

Il y a quinze ans, un taureau de quatre ans s'était fait une notoriété de trotteur : il trotte le mille (1609 mètres) en trois minutes et demie.

On remarquera que les meilleurs chevaux attelés le font en deux minutes environ. En 1859, *Flora-Temple* prenait 2 minutes 19 3/4 secondes; *Nancy-Hawks*, en 1892, réduisait le record à 2 minutes 4 secondes, et *Aliz*, depuis l'an dernier, a la palme, actuellement, avec 2 minutes 3 3/4 secondes.

Le taureau reste donc assez loin en arrière du cheval, mais en vérité peut être a-t-il plus de mérite.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

L'hémogénèse ou la régénération du sang

assure seule vie, vigueur, santé et longévité.

Ce problème, cette aspiration de l'art médical vers la solution de cette grave question qui est à la base et au sommet de l'art de guérir, ont reçu pleine satisfaction. Désormais *Panémie* et ses tristes conséquences peuvent être enrayerées.

Un écrivain et praticien belge, promoteur de la médecine vitaliste et naturelle ou physiologique, M. le docteur Jules Vindevogel, de Bruxelles, a créé le régénérateur du sang et des forces vives de l'économie qu'il dénomma, dès 1872, *Pilule hémotogène*.

Un cas mémorable, l'anémie d'une pauvre femme d'ouvrier, Mme Millecant (près Mouscron, Belgique) fit naître cette conception magistrale chez le docteur appelé à soigner cette pauvre. Elle était abandonnée. Depuis six ans elle gardait le lit, était devenue hydrodrique, d'une pâleur désespérante et tous croyaient à sa fin prochaine.

Toutes les spécialités et les ferrugineux avaient été employés par quatre médecins très compétents qui s'étaient succédés.

Rien n'avait servi. L'auteur de la *Pilule hémotogène* constata que le fer n'avait pu être digéré et absorbé, faute de faiblesse des voies digestives et d'atonie générale. Il créa la *Pilule* qui guérit cette malade dans l'espace de deux mois.

L'inventeur de cette mémorable formule hémotogène expose, dans ses journaux médicaux et dans les livres de médecine, la formule et la conception de la méthode de guérir les maladies du sang, et de milliers de médecins, peut-on dire, essayèrent, contrôlèrent et approuvèrent pleinement l'idée médicatrice et le remède incomparable du docteur bruxellois. De nombreuses guérisons, de véritables résurrections suivirent cette première et brillante cure.

Nous ferons connaître dans une prochaine communication l'idée directrice qui présida à la conception de ce précieux remède et à la composition de cette pilule que l'auteur dénomma en toute justice : « *Pilule hémotogène ou régénératrice du sang.* »

Dépôt dans toutes les pharmacies à 4 fr. 50 le flacon de 125 pilules.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la brochure : *Café de Malt Kathreiner-Kneipp*, qui est jointe à l'édition locale de ce numéro.

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

Mises publiques.

Mercredi, jeudi et vendredi, 14, 15 et 16 avril courant, dès les 9 heures du matin, au magasin de chapellerie de Mme Vve Stadelmann-Muller, à Bulle, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de chapeaux, feutre et paille, bonnets, blouses, régates, etc., le tout taxé à bas prix.

On demande à acheter de la culte de fromagerie. S'adresser à Jean Wickx, à Villarimboud.

Hôtel de la CROIX-BLANCHE, à Bulle.

Mme Vve PILLOUD a l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'elle a quitté le café du Tilleul et qu'elle dessert dès le 1er avril 1897 l'hôtel de la Croix-Blanche, à Bulle.

Consommation de premier choix. — Bonne cuisine. Prix réduits.

GANTS

Au magasin des *Sœurs PROGIN*, à Bulle, on trouve toujours un grand choix de gants en tous genres. Gants de peau, de Grenoble, et ordinaires depuis 2 fr. 50 la paire. — Gants en fil, soie et coton, depuis 50 cent. la paire.

SUCCÈS MERVEILLEUX!

Le seul vrai SAVON aromatique au lait de lis

de BERGMANN & Cie, fournisseurs de cour, à Dresde et Zurich,

est le savon le plus efficace et le plus propre contre les éruptions importunes, les taches de rousseur, les boutons, les dartres, comme aussi contre une peau dure, sèche et jaune, etc.

En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, à 75 centimes la pièce.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rué 20.

MEUNERIE AGRICOLE Barbey-Nicollier, Bulle.

Mais moulu. Froment et moitié comprimés.
Farine spéciale pour engrais.
AVOINE — GRAINE ET FARINE DE LIN
Gros et détail. — Prix réduits.

Station laitière de Pérolles-Fribourg. Ecole de laiterie.

Les cours de l'Ecole de laiterie se réouvriront le lundi 3 mai prochain. Le prix de pension est fixé à 30 fr. par mois; rabais pour les élèves fribourgeois. L'enseignement est donné en français; il est théorique et pratique. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 avril.

Le Directeur de la Station laitière:
E. de Vevey.

GYPSERIE — PEINTURE — DÉCORATION — ENSEIGNES
FAUX-BOIS — MARBRE
SÉRAPHIN BORRI, à Bulle.
TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ — PRIX RÉDUITS
Domicile: M^{mes} TOFFEL-PERROUD, à Bulle.

FARINES ET SONS

Mais en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimés et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, beurre d'épeautre.
Spécialité de moulure pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.
Marchandise de première qualité. — Prix réduits.
Jos. CROTTI, Bulle.

GIPPA & FOLGHERA, entrepreneurs, à Bulle.
Dépôt de drains, tuiles d'Altkirch et Parrusson, ardoises, chaux et ciments.
Notre dépôt, à la gare, est ouvert tous les jours.
PRIX TRÈS RÉDUITS

ENGRAIS CHIMIQUES

N° 8 spécialement recommandé, contrôlé par les stations fédérales de Berne et Zurich.
Procès verbaux à la disposition des clients.
AGENCE AGRICOLE
Auguste Barras, Bulle.

Bicyclettes CLÉMENT & Cie, à Paris.

Machines de première qualité et garanties comme élégance, légèreté, construction et bon marché.
Catalogue expédié franco sur demande.
Seul dépôt pour la contrée:
Amédée TERCIER, agent,
Place des Alpes 194, BULLE

AVIS

Mon dépôt de ciment, chaux, briques, tuiles, tuyaux en grès dur de Belgique, de toutes dimensions, pour conduites d'eau, descentes de latrines, etc.; embranchements et courbes pour tuyaux; cuvettes pour W.-C.; plots en ciment, drains, ardoises de toutes dimensions; charbon de foyard première qualité.
Toutes ces marchandises seront vendues aux prix les plus réduits.
Mon dépôt s'ouvrira de 7 heures du matin à 8 heures du soir. Il se trouve attenant à l'atelier de ferblanterie, ancien bâtiment de la tannerie.

J. VIALE

Boulangerie à louer.

Entrée le 1^{er} mai.
S'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle.

ON DEMANDE

une personne robuste, d'âge mûr, au courant de tous les travaux d'un ménage de campagne. Entrée immédiate. On exige de bonnes références.
S'adresser à Constant Scyroz, à Morlon.

Un pauvre gentil employé, ayant payé ses impôts à présent, cherche un emprunt pour payer une amende pour tapage nocturne; on préférerait l'argent d'une demoiselle.
S'adresser, par écrit, au bureau Haasenstein & Vogler, à Bulle.

7 à 800 m. cubes de billons sapin

à conduire depuis Saussivue à la scierie des Granges.
S'adresser au restaurant de Saussivue.

VOITURE

On offre à vendre une jolie voiture avec capote, ayant peu servi. S'adresser à l'Agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A L'IMPRIMERIE ÉMILE LENZ A BULLE:

**Factures,
ENVELOPPES COMMERCIALES**
avec raison sociale imprimée, 4 fr. 50 le mille.

TANNERIE-CORROIRIE

F. MORARD

LE BRY

Cuir à semelles.
Empignes suisses et étrangères.
Veau ciré, basanes.
Grand choix de TIGES
en tous genres.
Corderie, fils.

CLOUTERIE

Articles pour cordonniers et selliers.
Huiles et graisses.
Prix les plus réduits.
Achat de cuirs, peaux, écorces, suifs, etc.

Dépôt à Bulle:
Rue de Bouleyres.
Ouvert tous les jeudis.

On demande pour tout de suite un bon domestique, sachant traire et connaissant les travaux de la campagne. S'adresser à M. J.-A. Depaulis, aux Prises de Gorgier (canton de Neuchâtel).

A VENDRE

Mardi, jeudi et samedi après midi, à la gare des marchandises, à Bulle, de bonnes POMMES DE TERRE à planter et à consommer, au prix courant.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 12 décembre, mon commerce de
LIBRAIRIE — PAPETERIE
est transféré dans la maison de l'hoirie Calybite BARRAS, en face du Cheval-Blanc, à Bulle.
Grand choix de baguettes pour encadrement de tableaux.
CH. MOREL

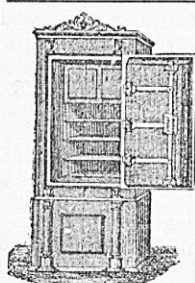
SEMENCES

A LA MEUNERIE AGRICOLE
Barbey-Nicollier, Bulle.
Froments de printemps. — Avoines de Bavière, extra et supérieures.
Graines fourragères choisies.
Trèfle d'Allemagne et dit perpétuel. — Fromenthal.
Timothy. — Dactyle. — Rygras. — Fenasses, etc., etc. — Graines de chanvre.
Qualité garantie. — Prix réduits.

Agence agricole A. BARRAS, Bulle.
Graines à semer contrôlées,
garantie de pureté et germination.
Trèfle fenasse, raygrass, esparcette, etc.

ENGRAIS CHIMIQUES DE FRIBOURG.

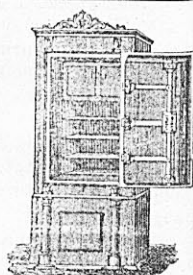
Supériorité reconnue. — Prix abaissés.
Agence générale de la Gruyère:
FEIGEL & WÆBER, Bulle. Téléphone.
LOUIS GAPANY, voyageur. Téléphone.



FABRIQUE

Coffres-forts

Ed. GOUGAIN
serrurier
FRIBOURG



Coffres-forts incr. chetables, avec les serrures les plus perfectionnées, système « Protec », et ren lus absolument incombustibles par l'emploi du Kieselguhr.

NOUVEAUTÉ



Plaque de sûreté

pouvant s'appliquer à chaque tiroir, secrétaire, armoire, etc., et les rendant inrochetables.
Cassettes élégantes, boîtes à bijoux en fer, de toutes dimensions, avec différents systèmes de serrures.

Serrurerie d'art et de bâtiment.

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE



La source la meilleur marché pour les

ŒUFS

(d'Italie et de Styrie), en caisses de 1,440 et 720 pièces, se trouve chez:
Jakob Gehring,
Commerce d'œufs en gros,
Winterthour.
Demandez le prix courant.

On demande

un **scieur** intelligent et capable. Il sera obligé d'apprendre à faire marcher une machine électrique.
S'adresser au Grand Hôtel des Avants.

ON DEMANDE

un **ouvrier** et un **apprenti maréchal** chez G. DUNAND, maréchal, Bulle.

On demande

un bon **ouvrier maréchal**. Ouvrage assuré. Entrée de suite. S'adresser à Alexandre BRODARD, maréchal, à La Roche.

Grande baisse sur les cafés.

Café, fort, bon goût, 5 kg., fr. 7.90. — Café, extra fin et f. r. 5 kg., fr. 9.30. — Café, jaune, grosses fèves, 5 kg., fr. 10.60. — Café, véritable, perlé, extra fin, 5 kg., fr. 11.70. — Jambon, délicat et maigre, 10 kg., fr. 11.60. — Côtelettes, extra fines, 10 kg., fr. 14.20. — Lard gras, 10 kg., fr. 10.80. — Saïndoux, garanti pur, 10 kg., fr. 10.40.

P. Joho-Winiger,
Muri (Argovie).



Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse: 1 an, 6 mois, 3 mois.
Étranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.; 3 mois, 3 fr. 50.
payable d'avance.
Prix du numéro: 50 centimes.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

Nous rap...
que les signatures...
sont reçues au Bu...
ches, de 10 1/2 h...
dis, de 9 à 11 h...
date fixée pour l'e...
celle du 5 juin 189...

LA FAUV...

(Aux amis de M. M...
visite pour le console...

Oh! non, je n'irai...
Troubler ce juste...
Car il est, voyez-v...
Devant qui l'amit...
Oh!

Lorsque de ses do...
Mourant, réjouiss...
Hérode,

Son agonie émut...
Les anges dans le...
Et les pe...

Et, sur le Golgot...
Quand le...
Flairant

Sortant d'un bois...
Une fau...
Pour consoler Jé...

Oubliant pour la...
Elle chantait, ple...
Et de son bec pie...

Vermeil...
Et l'iron...

Pesait plus doulo...
Et Jésus, sourian...
Dit à la

FEUILLET

MONS

C'est avec la docili...
que Mme d'Escorval...
Son corps sent ag...
pensée s'envolaient à...
avait été tout pour e...
l'appelaient du fond...

Mais quand elle e...
et quitta le bras du...
ment de la réalité p...

Elle venait d'aper...
domestiques l'avaie...
— Mlle Lacheneu...

morte!
On devait la croir...
voir ainsi roide et gl...

veines la dernière g...
l'immobilité du mar...
sur ses dents convuls...

bien intense, cernait...
— Ses longs cheveu...
ser sous son chapeau...

pillaient jusqu'à terr...
— Ce n'est qu'un...
Midon, après avoir e...

à reprendre ses sens...
Et aussitôt, rapide...
avait à faire, aux fe...
leur maîtresse.
Mme d'Escorval r...